

FORMATION REMISE A NIVEAU

AGENT DE SECURITE INCENDIE

SSIAP 1



OBJECTIF :

Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH :

Sensibiliser les employés

Intervenir face à un début d'incendie

Alerter

Évacuer le public et accueillir les secours,

Entretien des moyens de secours.

DUREE DE LA FORMATION :

La durée du SSIAP 1 est de 67 heures hors examen.

PRE-REQUIS :

Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Être titulaire du PSE 1, ou SST en cours de validité, ou PSC 1 de moins de 2 ans.

ANIMATION DE LA FORMATION :

Formateur expérimenté titulaire du monitorat et du SSIAP 3.

MOYENS PEDAGOGIQUE :

Vidéo projecteur + PC + film.

Un PC de sécurité équipé : Téléphones en fonctionnement, ligne directe, SSI de catégorie A, IFEA à gaz.

Maquettes pédagogiques de simulation : manœuvres de réarmement.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

4 stagiaires minimum et 12 stagiaires maximum.

PROGRAMME :

Le feu et ses conséquences : la combustion, le comportement au feu.

La sécurité incendie : principes de classement des établissements, les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie, desserte des bâtiments, cloisonnement, évacuation, désenfumage, éclairage de sécurité, moyens de secours.

Les installations techniques : installations électriques, ascenseurs et nacelles, installations fixes, colonnes sèches et humides, système de sécurité incendie.

Le rôle et les missions des agents de sécurité incendie : les services de sécurité, les consignes de sécurité et la main courante, les rondes de sécurité et la surveillance des travaux, la mise en œuvre des moyens d'extinction, appel et réception des services publics de secours.

Visites et mises en situation d'intervention.

CONTROLE DES CONNAISSANCES :

Épreuves : écrite (QCM 30 questions) et pratique (rondes avec anomalies et sinistres).

L'examen se déroule devant un jury présidé par un officier de la BSPP.

CONTROLE DES CONNAISSANCES :

Pour pouvoir exercer votre fonction dans un service de sécurité incendie vous devez mettre à jour vos compétences tous les 3 ans, pour cela vous devez effectuer :

- un recyclage si vous n'avez pas dépassé votre date anniversaire de diplôme et si vous avez effectué plus de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction

ou

- une remise à niveau si votre date anniversaire de diplôme est dépassée ou si vous avez effectué moins de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction.

FRANCE SURETE SECURITE INCENDIE

3 bis rue des Archives – 94000 Créteil

Mail : fssi.formation@gmail.com – www.fssi-formation.fr Tel : 01 45 21 81 77 – 01 84 23 70 36

SASU au capital de 3000 € – SIRET 790 295 265 000 33 – Code NAF 8559 A

N° d'activité 11 94 08377 94 – Agrément : SSIAP N° 1403 – CQP APS N° 9415020101 – CNAPS FOR-094-2022-09-29-20170597915

